

diacre ; M. Champoux, curé de St-Polycarpe, celui de sous-diacre ; M. J. Callaghan, P.S.S., portait la croix de Mouseigneur l'archevêque ; les porte-attributs étaient les anciens évêques d'. Mgr Emard. MM. J. Charette, A. Corbeil, E. Rochon, X. Bernard, R.P. Filiatrault, S. J., confrères de classe de l'évêque, et le R. P. Emard, G. M. L., frère de l'élu, accompagnaient les évêques comme chapelains. Les cérémoniaires étaient MM. L Leduc, P. Beauchamp, W. C. Martin et J. A. M. Brosseau ; le thuriféraire, M. Brasseur ; les acolytes, MM. Viger et Ducharme.

\*\*\*

On sait la pompe solennelle et le sens profond des cérémonies de l'Eglise catholique. Grâce à une brochure libéralement répandue, tous les fidèles ont pu suivre et comprendre le caractère imposant des diverses scènes accomplies sous leurs yeux.

C'est d'abord la lecture des lettres apostoliques nommant Mgr Emard évêque de Valleyfield, lecture faite par M. le chanoine A. Archambault, remplissant les fonctions de notaire de l'évêque consécrateur.

Puis le serment prêté par Mgr Emard entre les mains de Mgr Fabre, longue formule relatant tous les devoirs et toutes les obligations de l'évêque.

L'examen vient ensuite et cette partie de la cérémonie est des plus imposantes. A toutes les prescriptions recommandées et signalées par l'évêque consécrateur, l'élu répond debout et tête-nue : « Je le veux ainsi de tout mon cœur. »

Après ces trois cérémonies préliminaires, les deux évêques commencent à célébrer la messe, l'évêque consécrateur au grand autel, l'évêque élu à un autel plus petit placé à l'entrée du chœur, du côté de l'Evangile.

C'est là que l'on procède à la toilette du nouvel évêque, qu'on lui met les sandales, la croix pectorale et les vêtements sacrés ; car c'est un chevalier qu'on arme pour le plus glorieux des combats.

Avant de lire l'Evangile, on chante, pendant que l'évêque élu est à genoux, avec ses deux assistants, devant l'évêque consécrateur, les litanies des saints, puis on place sur les épaules de l'évêque élu le livre ouvert des Evangiles, et sous cette égide a lieu l'imposition des mains de la part de l'évêque consécrateur qui en